



Politique de gestion des retards

L'enseignant est responsable de compiler les retards de ses élèves et de les inscrire sur la carte d'absence.

Les mesures d'interventions suivantes seront appliquées :

Premièrement : Lorsqu'un élève arrive en retard, l'enseignant en demande la raison aux parents par l'intermédiaire d'un billet broché dans l'agenda;

Deuxièmement : Sur demande de l'enseignant, la direction intervient en classe auprès des élèves;

Troisièmement : Les élèves qui cumulent 3 retards ou plus dans le mois, devront réfléchir sur les causes de leurs retards et proposer des solutions pour améliorer la situation. Pour ce faire, un vendredi après-midi par mois, à la dernière période, les élèves concernés devront se rendre à la salle des dîneurs et, sous la supervision d'un enseignant, ils feront leur réflexion. Celle-ci devra être signée par les parents et remise à la direction le lundi suivant;

Quatrièmement : La direction envoie une lettre aux parents des élèves qui auront eu 2 réflexions consécutives;

Finalement : Dans les cas extrêmes, la direction convoque les parents.

**Les élèves de maternelle ne sont pas visés par cette politique.*